



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 17 juin 2015, 20H30**

Date de la convocation : 11 juin 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BENOIT Monique, ROHRBACH Daniel.

Pouvoirs : ROHRBACH Daniel à CATHERIN Agnès.

Président de séance : LARDET Denis

Secrétaire de séance : COULON Arnaud

☒ Procès-verbal de la séance du 27 mai 2015: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 16 voix pour et 1 abstention d'un absent au dernier conseil.

1) Renégociation des prêts du budget Commune avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté : remboursement par anticipation des prêts actuels et d'une souscription de nouveaux prêts

M. le Maire informe le Conseil que la Banque Populaire Bourgogne France Comté est la seule banque qui a accepté de renégocier ses emprunts avec la commune. Le Conseil regrette que la Caisse d'épargne et le Crédit agricole refusent de faire ce même geste commercial.

Deux emprunts sont concernés pour le budget communal.

La renégociation proposée est la suivante, avec signature des contrats prévue en juin et prise d'effet en août :

- Trois logements à l'ancienne école, 85 000€ empruntés sur 180 mois (15 ans), avec échéance mensuelle constante, amortissement progressif, taux fixe de 3.35%, 1^{er} remboursement au 19/02/2006 et dernier au 19/01/2021.

Cet emprunt est renégocié de la sorte :

36 703.54€ de capital restant dû en juin 2015, refinancés sur 5.5 ans au taux de 1.39%, avec échéance trimestrielle constante, amortissement progressif, 1 484.50€ d'intérêts. 1^{er} remboursement en octobre 2015 et dernier en janvier 2021.

- Achat du site de la Scam, 800 000€ empruntés sur 289 mois (24 ans), avec échéance annuelle constante, amortissement progressif, taux fixe de 4.55%, 1^{er} remboursement au 17/01/2008 et dernier au 17/01/2032.

Cet emprunt est renégocié de la sorte :

607 170.19€ de capital restant dû en juin 2015 et 13 813.12€ d'indemnités de remboursement anticipé, soit 620 983.31€ refinancés sur 16.5 ans au taux de 1.79%, avec échéance semestrielle constante, amortissement progressif, 98 966.14€ d'intérêts. 1^{er} remboursement en février 2016 et dernier en février 2032.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à renégocier comme présenté les deux emprunts que la commune a souscrits pour son

budget communal avec la Banque Populaire Bourgogne France Comté, à signer les contrats d'emprunts et tous les documents s'y rapportant.

2) Renégociation des prêts du budget Assainissement avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté : remboursement par anticipation des prêts actuels et d'une souscription de nouveaux prêts

M. le Maire informe le Conseil que la Banque Populaire Bourgogne France Comté est la seule banque qui a accepté de renégocier ses emprunts avec la commune. Le Conseil regrette que la Caisse d'épargne et le Crédit agricole refusent de faire ce même geste commercial.

Deux emprunts sont concernés pour le budget assainissement.

La renégociation proposée est la suivante, avec signature des contrats en juin et prise d'effet en août :

- Mise en séparatif, 440 000€ empruntés sur 169 mois (14 ans), avec échéance annuelle constante, amortissement progressif, taux fixe de 4.35%, 1^{er} remboursement au 17/01/2008 et dernier au 17/01/2022.

Cet emprunt est renégocié de la sorte :

231 033.69€ de capital restant dû en juin 2015 et 5 024.98€ d'indemnités de remboursement anticipé, soit 236 058.67€ refinancés sur 6.5 ans au taux de 1.49%, avec échéance semestrielle constante, amortissement progressif, 12 493.14€ d'intérêts. 1^{er} remboursement en février 2016 et dernier en février 2022.

- Travaux de la step 1, 400 000€ empruntés sur 240 mois (20 ans), avec échéance annuelle dégressive, amortissement fixe annuel du capital, taux fixe de 3.3%, 1^{er} remboursement au 16/12/2015 et dernier au 16/12/2034.

Cet emprunt est renégocié de la sorte :

400 000€ de capital restant dû en juin 2015 et 20 000€ d'indemnités de remboursement anticipé, soit 420 000€ refinancés sur 19.5 ans au taux de 2.08%, avec échéance trimestrielle constante, amortissement progressif, 91 994.34€ d'intérêts. 1^{er} remboursement en octobre 2015 et dernier en janvier 2035.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à renégocier comme présenté les deux emprunts que la commune a souscrits pour son budget assainissement avec la Banque Populaire Bourgogne France Comté, à signer les contrats d'emprunts et tous les documents s'y rapportant.

3) DM n°1 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la commune, afin d'inscrire les montants réels des dotations et contributions. Au moment du vote du budget, ces derniers n'avaient pas encore été communiqués aux collectivités.

En dépense, le FPIC avait été estimé à 7 500€ mais sera en réalité de 8 490€.

La dotation globale de fonctionnement estimée à 179 297€ sera de 174 020€.

Concernant les recettes, la taxe foncière et d'habitation avait été évaluée à 495 500€ mais sera de 505 356€ et la dotation de solidarité rurale estimée à 22 000€ sera de 23 712€.

De plus les deux emprunts de la BPBFC doivent être remboursés, et deux nouveaux souscrits, dans le cadre de la négociation précédemment adoptée. Il faut donc ajouter des crédits en dépense et en recette au 1641 pour rembourser les 643 873.73€ des anciens prêts et encaisser les 657 686.85€ des nouveaux emprunts. Le surplus est viré en travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
73925	FPIC	+ 990	73111	Taxe foncière et d'Habitation	+ 9 856
2151/173	Voirie communale 2015	+ 19 101	7411	DGF	- 5 277
			74121	DSR	+ 1 712
023	Virement à la section d'investissement	+ 5301	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 5301
1641	Capital des emprunts	+ 643 880	1641	Capital des emprunts	+ 657 680

4) DM n°1 au budget assainissement

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget assainissement. Les boues ont été beaucoup évacuées afin de laisser reposer les lits de roseaux, les crédits sont donc déjà épuisés au 611, mais la PAC a été récupérée pour les logements SEMCODA pour un montant de 20 800€, et 8 000€ de plus que prévu au budget primitif pour les particuliers.

De plus les deux emprunts de la BPBFC doivent être remboursés, et deux nouveaux souscrits, dans le cadre de la négociation précédemment adoptée. Il faut donc ajouter des crédits en dépense et en recette au 1641 pour rembourser les 631 033.69€ des anciens prêts et encaisser les 656 058.67€ des nouveaux emprunts. Le surplus est viré en travaux de la step.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
611	Sous-traitance générale	+ 28 800	704	Travaux PAC	+ 28 800
1641	Capital des emprunts	+ 621 040	1641	Capital des emprunts	+ 656 050
2313/24	Mise aux normes step	+ 35 010			

5) Demande d'aides du Département et de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire explique que les travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental

de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération de travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...);
- De valider le montant 117 830€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ;
- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération ;
- De solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau ;
- D'autoriser, pour cette opération de travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers ;

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- valide la totalité de l'opération des travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...);
- valide le montant 117 830€ HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière ;
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération de travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration ;
- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour cette opération ;
- autorise, pour cette opération de travaux de réseaux consécutifs à la construction de la nouvelle station d'épuration, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Commune de Manziat et à la lui reverser ;
- Demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées, en raison de l'urgence à achever les travaux de la nouvelle station d'épuration.

6) Modification des tarifs 2 et 3 du gymnase

M. le Maire précise que le coût de fonctionnement du gymnase est très élevé : il est raisonnablement estimé à environ 11 000€ pour l'année, une fois les recettes de location déduites.

Il est donc proposé de revoir les tarifs 2 et 3 (annexe 1 du règlement adopté le 26 août 2014) pour passer le tarif 2 à 5€ de l'heure et le tarif 3 à 10€ de l'heure, sans modifier les autres dispositions du règlement, et ce pour les locations à compter du 1^{er} août 2015.

Agnès CATHERIN a rencontré les associations pour élaborer le planning de réservation du gymnase pour la rentrée. Tout le monde a compris l'augmentation et personne ne s'est plaint.

M. le Maire rappelle que bien que le gymnase soit dit intercommunal, l'intégralité des coûts de fonctionnement est supportée par la commune : énergies, produits d'entretien, personnel, contrôles périodiques, entretien des radiateurs gaz...

L'association de gym volontaire doit confirmer qu'elle accepte de décaler son 1^{er} cours de 19h à 18h, pour faire cours de 18h à 20h, ce qui laisse le créneau de 20h à 22h libre pour une autre association.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ces tarifs de location du gymnase à 5€ de l'heure pour le tarif 2 et 10€ de l'heure pour le tarif 3.

7) Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Valorem

M. le Maire informe le conseil que la société VALOREM, sise 213 Cours Victor HUGO à BEGLES, doit déposer un dossier de Déclaration Préalable pour l'installation d'un mât de mesures de vent sur une parcelle dont la commune est propriétaire.

C'est la parcelle cadastrée sous la référence ZD 12. Ces mesures lui permettront de savoir s'il est réellement judicieux d'implanter les éoliennes sur le périmètre retenu.

Ce mât mesure 49m de haut et repose sur une platine métallique d'1m². Il sera installé pour une durée de 12 mois, renouvelable si besoin, avec une indemnité de 1 000€ pour la commune pour les 12 mois et 85€ par mois supplémentaire.

Un SODAR sera également installé, appareil qui sert aussi à la mesure du vent. Son emprise au sol est de 18m². L'indemnité pour la commune sera de 300€ pour les 12 mois et 25€ par mois supplémentaire.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise la société Valorem à déposer le dossier de Déclaration Préalable pour l'installation d'un mât de mesures sur la parcelle ZD 12.

Informations et questions diverses.

M. le Maire informe les conseillers de la manœuvre effectuée à la Marpa par les pompiers de Manziat et de Feillens, sur demande des responsables.

Une personne actuellement au chômage va effectuer un stage d'immersion auprès des agents techniques pour une durée de 15 jours, les deux premières semaines de juillet.

Il y a un nouveau correspondant à la Voix de l'Ain (Mr Eric BERNET de FEILLENS).

La CCPB a délibéré concernant la taxe d'aménagement pour des constructions industrielles, qui sera désormais récupérée directement par ses services, et non plus par les communes. En effet, c'est elle qui possède la compétence d'entretien et d'aménagement des zones, il est donc normal qu'elle perçoive le bénéfice de cette taxe.

Le SIEA a informé la commune qu'elle devra procéder au remplacement de 21 candélabres car les ampoules au mercure de sodium sont désormais interdites, et ne pourront plus être remplacées quand elles tomberont en panne. La commune attend le plan de financement.

Une pompe dans le poste de relevage de Chanfant est en difficulté, l'exploitant va proposer une solution.

Les conseillers sont invités à une visite du chantier de la station d'épuration le 8 juillet à 19h00, en présence du maître d'œuvre et de la société SOGEA. Ils pourront ainsi poser toutes les questions qu'ils souhaitent concernant la nouvelle STEP.

M. le Maire en profite pour remercier les propriétaires voisins du chantier qui ont accepté de laisser stocker terre et matériel sur leurs parcelles.

La demande de subvention pour le curage des 4 mares a été acceptée, avec un taux d'aide de 66.38%. L'accord étant valable deux ans, elles seront curées l'été prochain.

Le Maire de Bâgé la Ville avait prévu d'accueillir une représentation de la pièce de Bernard PIVOT. Cependant la configuration de leur salle des fêtes ne convenant pas, la pièce se déroulera à la salle des fêtes de Manziat, le 25 septembre 2015. L'ensemble du projet est à la charge de la commune de Bâgé la Ville.

Monsieur le Maire revient sur l'assemblée générale du district de l'AIN de football qui a eu lieu le vendredi 12 juin à la salle des fêtes. L'ensemble des clubs du département était représenté et félicite le président du FCM et son équipe pour la bonne organisation de cette assemblée.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

Luc VOISIN précise que les travaux de la station suivent leurs cours. Du vol de matériel sanitaire a eu lieu, mais le chantier n'était pas toujours correctement fermé. Les travaux de maçonnerie sont en phase de finition. Ensuite, l'entreprise Socafil pourra intervenir pour finir les réseaux. La commune reste ferme sur le respect des délais, car plus vite la nouvelle station sera en fonction, en septembre normalement, moins elle devra payer pour l'évacuation des boues du silo, car cela revient à 2 500€ environ par intervention.

La DSP est en cours, en phase d'audition des candidats.

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN):

Jean LAURENT explique qu'il a beaucoup fallu arroser les semaines passées car les plantations ont souffert de la chaleur. Les panneaux indicateurs des équipements stratégiques ainsi que les commerces et les entreprises ont été posés par les agents.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD rappelle que le Manziat Infos sera clôturé le lundi 22 juin pour être mis en paquets le vendredi 26 et être distribué dans le week-end. Elle demande à tous de lui faire passer des articles.

L'élaboration des panneaux d'entrées du village indiquant les manifestations des associations est en cours.

Seule la Jeanne D'Arc serait prête à faire une animation pour le passage du Tour de l'Ain.

La commission cherche toujours des bénévoles pour confectionner les décorations de Noël.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH):

Agnès CATHERIN a été voir la fresque réalisée par l'école publique, qui souhaitait l'accrocher sur le mur extérieur de l'école. Elle sera, sur demande de la commune, accrochée à l'intérieur de l'école. En effet, sa surface est de 20m², donc un peu imposante pour donner sur la rue. Et ainsi elle aura moins de chance d'être taguée et détériorée.

Lors du Conseil d'école, Agnès CATHERIN a refait un point sur le problème de la cantine. Les instituteurs doivent absolument libérer les enfants à l'heure pour qu'ils aillent au self, et que tout le monde ait le temps de manger. Une nouvelle organisation a été mise à l'essai, les enfants du privé mangent en premier, puis ils retournent dans leur école à 13h00, ce qui permet d'avoir moins d'enfants dans la cour de l'école publique et de rendre la surveillance plus facile et agréable. Les jours où le menu affiche des frites, le nombre d'enfants est très élevé et donc difficile à gérer.

Agnès CATHERIN a également assisté à l'assemblée générale du badminton et à l'inauguration des Ateliers informatique.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il a assisté à la réunion du SPANC à la CCPB, le territoire compte une soixantaine de micro stations. Des entreprises ont été contactées pour établir un marché de vidange à prix avantageux pour les usagers. La CCPB étant en avant sur l'assainissement non collectif, elle récolte une part importante des aides mises en place par le département.

Le lancement du PLUI a été validé en conférence des maires. Denis CATHERIN sera le référent PLUI de la commune. La prochaine étape est l'élaboration du cahier des charges pour l'appel d'offre visant à retenir le cabinet.

Les communes n'ayant pas de personnel suffisamment compétent dans l'instruction du droit des autorisations du droit des sols, la CCPB a finalement décidé de s'allier à la communauté de communes Centre Dombes. Cette structure propose d'instruire les autorisations d'urbanisme à la demande. Ainsi le maximum sera instruit à Manziat, et les dossiers difficiles seront envoyés afin d'être instruits par leur service. Le coût sera entièrement à la charge des communes (part fixe et part variable), la CCPB n'apportera aucune aide financière. Monsieur le maire rappelle que jusqu'à aujourd'hui, l'état instruisait, sans frais, nos dossiers via la DDE puis la DDT. Il est bien regrettable que l'état se désengage encore une fois et fasse subir aux communes le coût des réformes.

Thierry BOYAT revient sur la réunion ambroisie qui a été proposée par la CCPB. Il rappelle qu'il faut bien appeler la mairie en cas de doute, et que toute plante ressemblant à de l'ambroisie doit être arrachée. Il ne faut pas laisser les terrains sans gazon, car l'ambroisie pousse là où il n'y a rien d'autre.

(Séance levée à 23h20)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,